

Kwon, O-Gon (République de Corée)

FRANÇAIS
[Original : anglais]

Qualifications

Déclaration soumise conformément à la résolution ICC-ASP/1/Rés.6, adoptée par l'Assemblée des États parties, relative à la création d'un fonds au profit des victimes de crimes relevant de la compétence de la Cour et des familles de ces victimes ; et à la résolution ICC-ASP/1/Rés.7, adoptée par l'Assemblée des États Parties, relative à la procédure de nomination et d'élection des membres du Conseil d'administration du Fonds d'affectation au profit des victimes.

Le juge O-Gon Kwon, ancien président de l'Assemblée des États parties (AEP) de la Cour pénale internationale et ancien juge et vice-président du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), remplit les conditions énoncées dans la résolution ICC-AEP/1/Rés.7. Il est une personne d'une grande moralité, impartiale et intègre, et possède les compétences nécessaires pour assister les victimes de crimes graves.

Le juge Kwon possède des compétences et une expérience avérées en droit pénal et international, comme l'indique son *curriculum vitae*. Il bénéficie d'une vaste expérience pratique et théorique en matière de procédure pénale, de droit de la preuve, de gestion des tribunaux et de droit international.

Le juge Kwon a été admis au barreau coréen en 1979. Il a débuté sa carrière juridique comme juge au tribunal civil de Séoul, puis a occupé les fonctions de conseiller juridique adjoint auprès du président de la République de Corée (1981-1984) et de président de plusieurs tribunaux, notamment des tribunaux de district de Changwon, Suwon et Séoul, ainsi que la Haute Cour de Daegu (1993-2001). Le juge Kwon a également été directeur de la planification au ministère de l'Administration judiciaire (1990-1992), juge-chercheur à la Cour suprême de Corée (1992-1993) et directeur de la recherche à la Cour constitutionnelle de Corée (1997-1999). À ce titre, il a joué un rôle important dans le système judiciaire national, le système de justice pénale et l'administration des tribunaux.

Après sa carrière au niveau national, le juge Kwon a acquis une solide expertise au sein du système judiciaire international, notamment auprès de la Cour pénale internationale. Il a été élu président du Groupe adjoint de l'Assemblée des États Parties de la Cour pénale internationale et a occupé ce poste pendant environ trois ans (2017-2021). Durant son mandat, il a lancé avec succès le processus de révision de la Cour pénale internationale, toujours en cours. Il a également dirigé la mission d'observation de la TFV en Ouganda du 19 au 23 février 2017. Auparavant, il a été juge permanent du TPIY pendant quinze ans (2001-2016) et vice-président du Tribunal de 2008 à 2011. Au cours de son mandat au TPIY, il a siégé au procès de Slobodan Milošević, ancien président de la République de Serbie et de la République fédérale de Yougoslavie, et a présidé celui de l'ancien dirigeant serbe de Bosnie, Radovan Karadžić.

Il a également été membre du Panel indépendant pour l'élection des juges de la Cour pénale internationale, mis en place par la Coalition pour la Cour (2010-2013). Il est actuellement membre du Comité consultatif sur la nomination des juges (CCNJ) de la Cour pénale internationale (2024-2027).

Pour toutes les raisons susmentionnées, la République de Corée est pleinement convaincue que le juge Kwon possède les qualifications requises pour devenir membre du conseil d'administration du Fonds d'affectation au profit des victimes, et qu'il contribuera largement aux travaux du conseil avec son expertise et dans un esprit de collégialité.
